



CHU choteur

J U I N 2 0 2 6

Bretagne : l'amour à la **plage** grève

On est la CGT ! Alors quand des collègues relèvent la tête et disent STOP, forcément ça nous fait du bien de voir ça. Petit florilège des services en lutte récemment: stérilisation, arsenal, blanchisserie, assistantes sociales, manip radio, les trois services du 6ème du CCI, USIP, réa-chir. On lâche rien, et on les rejoint !

Chaud K.O

La vague de chaleur a rendu les conditions de travail très éprouvantes, en particulier à la blanchisserie qui dispose même d'une sonde qui déclenche une alarme si la température dépasse 28°C, auquel cas 10 minutes de pauses supplémentaires sont accordées. La sonde a cependant été placée au ras du sol et à l'endroit le plus ventilé de la blanchisserie. Plutôt que de solutionner les problèmes, dérèglez les indicateurs. C'est aussi ça la smart santé.

Chaudchottes

Plus de 31°C ont été relevés dans des chambres de résidents de l'Hôtel-Dieu. A la Tauvrais, les salles climatisées font moins de 15m², et la clim n'a jamais été entretenue de mémoire d'agent. Contrairement à celles de la pharma et du labo, où les températures des médicaments, produits et machines sont surveillées comme du lait sur le feu. Les patients et agents apprécieraient sûrement la même attention.

Aux chiottes l'arbitre

Toujours des toilettes régulièrement sales et déglinguées au bloc, contrairement au bâtiment de la direction, où vous trouverez messieurs dames, les rouleaux de papier en libre service pour réassort spontané au besoin. Vous avez dit 2 poids 2 mesures ?

Sureffectif

On nous a chuchoté plusieurs cas de soignants (AS et IDE) ayant postulé au CHU. Lorsqu'ils obtiennent une réponse, on leur apprend qu'il n'y a pas de besoin, donc pas de poste.

Dans le même temps, le service de néonate (entre autres) manque de personnel. La direction répond qu'elle n'arrive pas à recruter. Nous n'avons pourtant trouvé aucune

publication d'offre d'emploi. Se moquerait-on de nous ?

Polus)se tes fesses

Le local de restauration doit être pourvu de "sièges et de tables en nombre suffisant" (Article R4228-22 du code du travail). Au forum du CCI, on nous chuchote que ça ne passe pas. Venez témoigner, au local ou par mail intitulé "Pousse tes fesses". La CGT enquête ! Avec l'intégration prochaine de la stérilisation et de l'arsenal, c'est une centaine d'agents supplémentaires à accueillir, leur salle de pause étant elle, reconnue trop petite.

En attendant, une directrice répond : "Vous savez, je mange moi-même dans mon bureau". Et quand on n'a pas de bureau ?

Sors tes couverts !

Le forum du CCI est plein de placards. Mais c'est seulement de la déco apparemment, la direction n'étant pas décidée à les remplir d'assiettes et couverts, finalement mis à disposition par les collègues eux-mêmes.

Décorations

Un professeur bien connu a été décoré de l'ordre national du mérite. C'est en effet un radiologue émérite, et un membre de l'équipe du projet du CCI qui aura réalisé la prouesse d'oublier l'aménagement des salles de scanner et de radiologie dans ce même CCI. Chapeau les artistes !

Qui suis-je ?

« Une politique d'entreprise qui a pour objet ou effet de dégrader les conditions de travail de tout ou partie des salariés aux fins de parvenir à une réduction des effectifs ». Si cette politique vous semble familière, c'est normal, c'est la définition du harcèlement moral institutionnel donnée par la Revue pratique de droit social de juin 2025.

APEH

L'aide aux parents d'enfants handicapés est d'un montant fixe de 183€ bruts. Adressez votre demande au service de paie en joignant attestation CAF de versement de l'AEEH et copie de la décision de la MDPH actant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%.

L'écho des services

Je me syndique



**Syndicat CGT du
CHU de Rennes**

Poste 82460
02 99 28 24 60
07 66 48 39 43

cgt@chu-rennes.fr

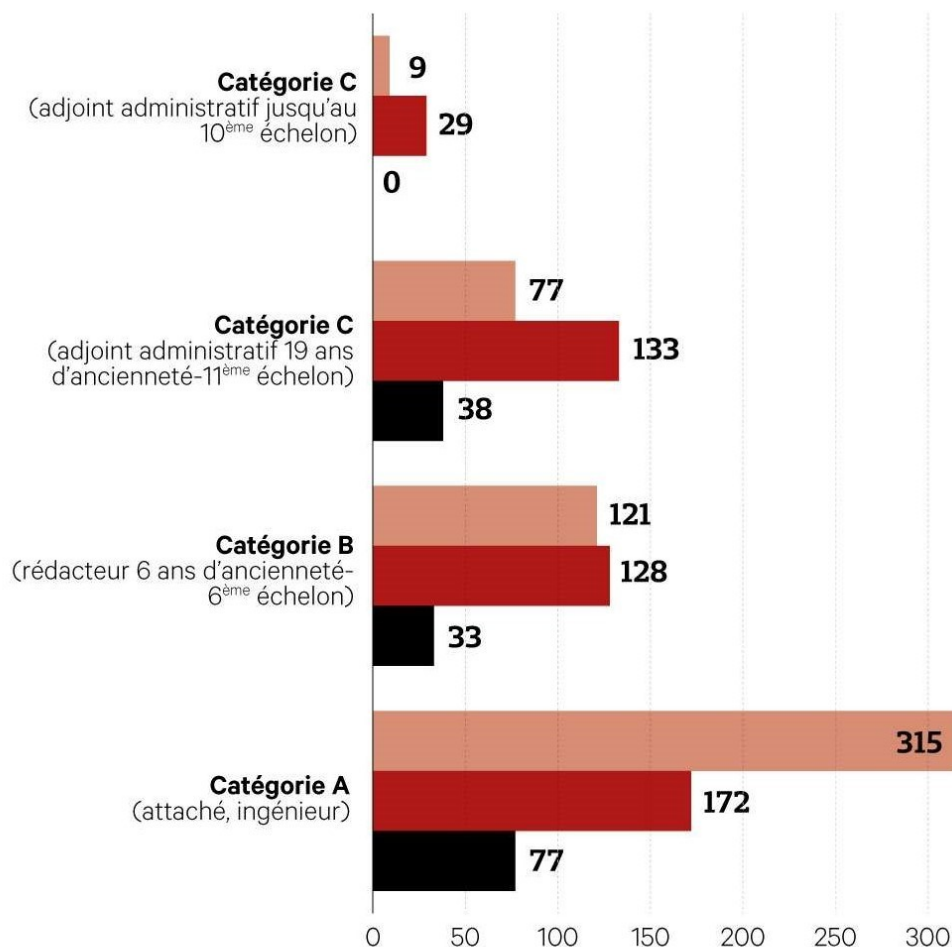
<https://chu-rennes.syndicatcgt.fr>



CHU de Rennes

L'écart entre le salaire brut mensuel d'un agent public et le SMIC

En euros, à partir du 1^{er} juin 2006 2023 2026 (1^{er} juin)



« LES ECHOS » / SOURCE : SENS DU SERVICE PUBLIC

Alors, heureux-ses ? Voici le résultat combiné de l'indexation du SMIC sur l'inflation, et du gel du point d'indice des fonctionnaires : un tassement mécanique de tous les salaires en cette période de forte inflation, qui tendent tous vers le salaire minimum.

Gel du point d'indice

Le point d'indice a été quasi-gelé entre l'an 2000 et 2022. Les augmentations du point d'indice de 2022 et 2023 n'ont absolument pas couvert l'inflation. Depuis 2024, le traitement est gelé.

- **Point d'indice** : +3,5% en juillet 2022, +1,5% en juillet 2023, +5 points en janvier 2024. Soit au total environ +6% seulement, bien en-dessous de l'inflation.
- **Inflation** : +5,2% en 2022, +4,9% en 2023, +2% en 2024, +0,9% en 2025 (chiffres INSEE). Depuis 2022, l'inflation est d'au moins +13,6%, et elle repart à la hausse en 2026.

Pour comparaison, en 5 ans (entre 2020 et 2026), le SMIC a été revalorisé de 18,42%, sans aucun coup de pouce du gouvernement.

Les dindons de la farce

Le gouvernement annonce le 13 mai une augmentation du SMIC de 44€ bruts mensuels, impactant 6 grilles qui comprendront désormais **des échelons sous le SMIC** : 10 échelons pour la grille C1 ; 7 pour C2, 5 pour B1, etc.

Quant à la catégorie A, elle s'est vue totalement dévalorisée depuis 20 ans. Ces baisses de pouvoir d'achat sont certes parfois compensées par des primes, mais celles-ci ne compteront pas pour le calcul de vos pensions de retraite !

Les primes, c'est aussi une individualisation de la négociation salariale qui fragilise l'ensemble des agents, en particulier les femmes.